



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

baux d'habitation

Question écrite n° 53539

Texte de la question

M. Lionel Tardy interroge Mme la ministre du logement et de l'égalité des territoires sur le rôle des commissions spécialisées de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX). La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové conduit à renforcer le rôle de ces commissions, créées par le décret n° 2008-187 du 26 février 2008. En particulier, elles seront désormais associées systématiquement à la procédure d'accompagnement social, et seront saisies par tout bailleur personne morale au moins deux mois avant une assignation. Face à la hausse certaine du nombre de dossiers que devront traiter les CCAPEX, il souhaite savoir les mesures qu'elle compte prendre pour éviter leur surcharge et les éventuels retards de traitement préjudiciables qui en découleraient.

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53539

Rubrique : Baux

Ministère interrogé : Logement et égalité des territoires

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [15 avril 2014](#), page 3323

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)